

# Luttes sociales

JOURNAL D'INFORMATION DU SYNDICAT

PARIS *Sud* EST

## ACCORD SALARIAL. SUD-RAIL NE SIGNE PAS!

Le 07 juillet dernier, s'est tenue la table ronde salaire: si elle marque l'avancée de quelques revendications, elle ne compense en rien la faiblesse des salaires, fruit de la politique d'austérité pratiquée au sein de la SNCF depuis de nombreuses années.

Conformément à nos statuts, nous avons démocratiquement consulté nos adhérents et cet accord n'a pas recueilli les avis favorables pour qu'il soit validé, la fédération SUD-Rail a donc refusé de le signer!

SUD-Rail réitère sa demande d'une augmentation générale des salaires et non d'une distribution de primes aléatoires et individuelles. L'individualisation n'est qu'un outil supplémentaire pour opposer des salarié-e-s effectuant les mêmes tâches. L'enveloppe consacrée à l'individualisation doit servir à augmenter les salaires de tous les cheminots et cheminotes et non d'une minorité, elle doit aussi servir à combler les inégalités salariales entre hommes et femmes en prenant des mesures en ouvrant les filières à toutes et tous en mettant fin ainsi aux différences de rémunérations justifiées par des différences en termes d'ancienneté et d'EVS.

- **L'accord salarial 2014 valide donc une nouvelle perte de pouvoir d'achat:** 0,5% d'augmentation générale au 1er juillet, c'est moins que l'indice gouvernemental qui mesure l'évolution du coût de la vie (+ 0,7 depuis un an). Et celui-ci ne correspond déjà pas à la réalité pour les plus bas salaires, qui subissent les fortes hausses des produits de première nécessité (logement, alimentation, transport, énergie...). Il faut y ajouter l'augmentation de cotisations sociales dues à la contre-réforme des retraites de 2013 (+ 0,2%).
- **Gratification de vacances (environ 82 centimes par jour) : 300 € pour 2014**
- **La suite, au 1er octobre 2014, d'un processus engagé depuis plusieurs années :** il y aura un taux unique pour les allocations de déplacement (celui en vigueur pour agents de qualifications F à H).
- **Le renforcement de la rémunération aléatoire, individualisée et non prise en compte pour la retraite, au détriment des acquis collectifs qui profitent à tous :** en 2015, le budget de « La Prime » sera doublée. Un cadeau pour tous les bons petits soldats.
- **Le droit aux Allocations Familiales Supplémentaires pour les contractuelles des annexes B et C :** c'est une mesure juste et ne devrait même pas rentrer en compte dans une négociation salariale, elle concerne 3% du personnel SNCF.
- L'ouverture d'un « **chantier de réflexion sur les aménagements de la grille salariale** ». *La direction a pris cet engagement... le 21 novembre 2007, il s'agissait à l'époque de faire cesser la grève des cheminot-es contre la casse de notre régime de retraite. 7 ans après cet engagement jamais tenu par la direction, ne peut être considéré comme une nouveauté!*
- **La création des positions D/2/19 et TA/2/13.** *Cela s'inscrit dans l'évolution annoncée il y a 7ans!*

## Les grévistes de juin ont obligé la direction à des concessions.

0,5%, c'est très insuffisant et ça ne saurait justifier une caution syndicale, mais c'est plus que dans d'autres secteurs où il n'y a pas eu de grève. La création des positions **D/2/19** et **TA/2/13** (qui ne coûte quasiment rien) satisfait à de vieilles revendications syndicales, défendues régulièrement par SUD-Rail mais encore très insuffisantes.

## Comme lors de la grève : l'alliance Direction/UNSA/CFDT

Elle s'aligne sur les revendications patronales : après avoir combattu la grève, elle soutient la perte de pouvoir d'achat, et le renforcement de « **La Prime** » au détriment des augmentations statutaires. Ces organisations en signant le soir même les propositions ont signé un cheque en blanc et ont empêché toutes négociations supplémentaires.

## SUD-Rail ne cautionne pas un tel accord!

SUD-Rail est signataire de divers accords avec la direction SNCF. Mais celui-ci reprend le **cadre habituel des accords salariaux** : une augmentation générale inférieure à la hausse du coût de la vie (et en pourcentage, ce qui défavorise les plus bas salaires) et **quelques mesures catégorielles pour compenser très partiellement l'inadéquation d'une grille salariale qui date de plus de 20 ans**. La grande majorité de ces mesures ne concernent qu'une minorité de salarié-es. La direction a donc camouflé des propositions au rabais en incluant des mesures qui réparent une infime partie, des grosses injustices qui existent dans cette entreprise.

## Les revendications salariales de la fédération SUD-Rail sont connues, elles s'appuient notamment sur:

- Exigence d'une nouvelle grille des salaires.
- Indexation de la valeur du point de grille sur un indice reflétant la hausse des prix et mesure de rattrapage sous forme d'une augmentation uniforme de **300 euros** du salaire net mensuel.
- Salaire minimum d'un jeune embauché à **1700 euros** nets mensuels pour la 1ere position.
- Treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise et comptant pour la retraite.
- Attribution d'une prime unique et uniforme à **1700 euros** payable en juin.
- Non hiérarchisation des éléments liés à toutes les contraintes : primes, indemnités, gratifications, allocations... sur le taux du collège cadre.
- Intégration de la prime de travail dans le traitement et calcul sur le taux le plus élevé.
- Intégration de l'indemnité de résidence alignée sur le taux 1 dans le traitement.
- Position terminale à **15 (TA/2/15)** pour les CRML (seuls personnels d'exécution à ne pas avoir un déroulement de carrière jusqu'à 15).
- Pourcentage de passage à la position supérieure soit aligné sur le % des cadres, c'est-à-dire au moins **30%**.

## Autant dire que les propositions faites lors de la dernière table ronde salaires sont loin de répondre à ces attentes. Pourtant de l'argent pour satisfaire ces revendications, il y en a suffit juste de citer quelques exemples de la gestion Pépy pour s'en convaincre :

- **150 millions** d'euros dilapidés dans les surcoûts liés au partenariat avec IBM.
- **8,5 millions** d'euros gaspillés pour créer une nouvelle entrée plus « tape à l'œil » que l'ancienne au nouveau siège de Saint-Denis faisant passer la facture de **9,5 millions** à **17 millions** d'euros.
- **210 millions** d'euros en communication, employés en partie pour stigmatiser les grévistes.
- L'immeuble « Mouchotte » dont le prix de vente annoncé était de **146 millions** et que faute d'acheteurs, la SNCF vient de vendre occupé et paiera donc durant 12 ans un loyer pour continuer à utiliser un immeuble dont elle était propriétaire.

## Voici une liste de gaspillage dont bien évidemment personne n'est responsable au sein de la direction mais que les cheminot-e-s via notamment « excellence 2020 » paieront par de la productivité supplémentaire et la non augmentation de leur salaire.